

# Passation

Le but de cette page est de lister de manière exhaustive (j'espère) tout ce qui doit être fait par le nouveau pôle admin (sauf précisé autrement) lors de la passation. J'écris ce bout de wiki en septembre 2025. Disclaimer, ici le terme "présidence" désigne uniquement les P+VP ou Co-P. Disclaimer 2, par soucis de lisibilité l'écriture inclusive a été omise, libre à quiconque de la rajouter.

1. Lorsque le nouveau pôle admin est élu, l'ancien doit se charger de donner les accès Crédit-Suisse online banking et Wise au nouveaux admins et à la nouvelle présidence (se référer aux sections correspondantes).
2. Lorsque la nouvelle présidence est élue, le titulaire du compte Wise doit le passer le rôle de "titulaire" au plus ancien président/comité de la présidence entrante.
3. S'il y a un changement de trésorier dans les commissions, les nouveaux admins doivent lui donner les accès Crédit-Suisse online banking (et Wise suivant la politique d'accès à Wise appliquée).
4. Au plus tôt dans la nouvelle année scolaire, dès que les admins et la présidence sont présents physiquement, il faut se rendre à Crédit Suisse avec le PV de l'AG où la nouvelle présidence a été élue, et toutes les pièces d'identités, pour faire modifier la présidence de l'association.
5. En amont du premier emprunt de terminal Camipro, il faut envoyer un mail à [camiproadm@groupe.epfl.ch](mailto:camiproadm@groupe.epfl.ch) disant que les futures relevés de terminaux Camipro pour la CLIC devront être envoyé à l'une des adresses e-mail epfl de l'un des admins. Actuellement il est impossible de les faire envoyer à [admin.clic@epfl.ch](mailto:admin.clic@epfl.ch), donc il faut s'assurer que le nouveau pôle admin les reçoivent sur l'une de leurs adresses perso.
6. Après l'AG d'Octobre, lorsque les comptes sont acceptés et l'ancien comité est déchargé, il faut envoyer un mail (manière la plus simple) à Crédit Suisse en nommant toutes les personnes dont les accès au compte devraient être révoqués. Il est possible d'avoir la liste de toutes les personnes ayant accès à un compte sur l'online banking.
7. De la même manière, le titulaire du compte Wise (normalement un membre de la présidence) doit révoquer les accès au compte Wise.

---

Revision #1

Created 2025-09-09 01:41:53 UTC by Massimo

Updated 2025-09-09 02:28:06 UTC by Massimo